

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE

COMpte-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 avril 2022 à 18h00 sur convocation du 1^{er} avril 2022

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, Mme BEAU Christiane, M. CORDEAU Pascal, Mme ETOURNEAU Corinne, M. LECLANCHE Christian, Mme LOIZEAU Patricia, M. MARIE Jean-Michel, M. MICHAUD Fabrice, M. NICOLEAU Benjamin, Mme PERROGON Viviane, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, Mme ROUX Sylvie, M. ZIMMERMANN Christopher.

ABSENTS EXCUSES :

Mme CABAUP Christine a donné pouvoir à M. NICOLEAU Benjamin
Mme ECOTIERE Jeannik a donné pouvoir à M. CORDEAU Pascal
M. FILLON Nicolas a donné pouvoir à M. CORDEAU Pascal
Mme GEAY Valérie adonné pouvoir à Mme ETOURNEAU Corinne
Mme SEYNAT Sonia a donné pouvoir à M. MARIE Jean-Michel
M. GUIBERTEAU Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. NICOLEAU Benjamin

M. le Maire présente M. ARSICAUD, conseiller auprès des élus à la trésorerie de Saint-Jean d'Angély devenue Service de Gestion Comptable.

M. ARSICAUD expose aux élus l'analyse financière des comptes de la Commune et informe que la situation financière de la Commune est bonne. La Capacité d'Autofinancement, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les charges réelles de fonctionnement, est excédentaire. Le Coefficient d'Autofinancement courant qui en résulte ainsi que les ratios d'endettement (bien qu'en progression) restent en dessous des seuils critiques.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 08 mars 2022

Aucune observation n'étant émise, le compte-rendu de la séance du 08 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de gestion 2021

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public et constitue l'équivalent du compte administratif établi par les services comptables de la commune. Ces 2 documents retracent les dépenses et les recettes réalisées au cours d'un même exercice.

M. le Maire explique que les écritures de ces documents ont été comparées pour l'exercice 2021 et qu'elles sont identiques.

Il propose donc au conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

3. Vote du Compte Administratif 2021

M. le Maire présente les principales écritures réalisées en 2021 et laisse la présidence de la séance à M. MARIE Jean-Michel, considérant que le maire ne peut participer au vote du compte administratif qu'il a lui-même exécuté. Le Président de séance propose d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévus :	917 674,08€
	Réalisé :	758 132,90€
	Reste à réaliser :	105 394,64€
Recettes	Prévus :	917 674,08€
	Réalisé :	479 237,06€
	Reste à réaliser :	91 447,00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 741 481,00€
	Réalisé :	1 276 737,03€
	Reste à réaliser	0,00€
Recettes	Prévus :	1 741 481,00€
	Réalisé :	1 951 434,69€
	Reste à réaliser	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-278 895,84€
Fonctionnement :	674 697,66€
Résultat global :	395 801,82€

Adopté à l'unanimité

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2021, issus du compte administratif afférent à cet exercice. Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	112 423,17€
- un excédent reporté de :	562 274,49€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	674 697,66€
- un déficit d'investissement de l'exercice de :	278 895,84€
- un déficit des restes à réaliser de :	13 947,64€
Soit un besoin de financement de :	292 843,48€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent	674 697,66€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	292 843,48€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	381 854,18€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	278 895,84€

Adopté à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

M. le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 20 novembre 2019 décidant d'appliquer un lissage des taux de Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et Taxe Foncière sur le Non-Bâti (TFNB) sur une période de 10 ans.

Les membres de la Commission Finances, réunie le 29 mars 2022, proposent de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2022, du fait de l'augmentation « naturelle » des bases prévisionnelles (liées à la valeur locative du bien), du contexte actuel, et de la baisse du pouvoir d'achat.

M. le Maire présente 2 propositions :

- ne pas augmenter les taux d'imposition :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties = 42,74%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés non bâti = 50,77 %

Pour un montant total prévisionnel 2022 de 566 633,00€

- Une augmentation de 1% des taux :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties = 43,17%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés non bâti = 51,28 %

Pour un montant total prévisionnel 2022 de 572 426,00€

Proposition de ne pas augmenter adoptée à l'unanimité

6. Vote du Budget primitif 2022

M. le Maire informe que le montant des dotations de l'Etat étant parvenu après la réunion de la Commission « Finances » du 29 mars dernier, le budget prévisionnel présenté a été modifié en ce sens.

Il précise que le montant attribué est de 261 499,00€ alors que les prévisions étaient de 215 000,00€, ce qui permet d'inscrire 46 499,00€ de recettes supplémentaires au budget.

Il propose de créer une opération « Gymnase » pour l'achat d'une laveuse (en remplacement de l'actuelle qui est hors d'usage) et l'installation d'un générateur d'eau ozonée pour un montant total de 13 000,00€. M. LECLANCHE explique que ce système permet de supprimer une partie des produits d'entretien utilisés tout en nettoyant et désinfectant tout aussi efficacement.

Il est également proposé d'inscrire 33 400,00€ en dépenses imprévues.

M. le Maire détaille quelques prévisions du budget 2022 telles que discutées en commission finances :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 (charges à caractère général) :	523 596,60€
Chapitre 12 (charges de personnel) :	662 250,00€
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :	133 300,00€
Virement à la section d'investissement :	182 767,00€

En recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes : 784 600,00€

Dotations et subvention : 279 050,00€ (dans l'attente des notifications)

Excédent de fonctionnement reporté : 381 854,18€

Pour un total en section de fonctionnement, équilibré en dépenses et recettes, de 1 610 700,00€

Il informe également de quelques projets d'investissement :

- Aménagement du bourg, sorties vers Saint Jean d'Angély et Brizambourg : 1^{ère} participation au Département (70 000,00€)
- Rachat de terrains à l'Etablissement public foncier (51 900,00€)
- Changement des ouvertures de la salle polyvalente et de l'école maternelle (42 000,00€)
- Ecoles (59 000,00€) :
 - o Maternelle : réfection de la toiture, aménagement de placards
 - o Primaire : volets
- Achat de tivolis pour le parc municipal de l'ancienne perception (4 000,00€)

A la question posée sur les aménagements paysagers prévus lors des travaux de voirie du centre-bourg, M. le Maire répond que ces travaux se feront en interne par le nouvel agent technique qui arrive en juin.

M. le Maire informe de recettes d'investissement à venir (subventions sur opérations réalisées) pour un montant total de 91 447,00€ : Achat du cabinet médical, Label numérique, Toiture du local archives, Sécurisation du pont de Laléard, Salle des mariages, Volets roulants école primaire, Suppression du passage à niveau 399.

Il explique que suite à la délibération en date du 07 décembre 2021 validant la passation d'une convention d'assistance financière avec le Syndicat de la voirie, suite à rectification fiscale, il a été ajouté au budget 2022 des écritures à passer aux articles suivants :

Section	Articles recette	Articles dépenses	Sommes à budgétiser
Fonctionnement	773	615231	12 600,00€
Investissement	2031	2031	3 000,00€
	2151	2151	40 613,42€
	2315	2315	29 694,75€

Il précise que ces écritures ne génèrent aucune charge supplémentaire car s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Pour un total en section d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes de : 949 290,00€

Dépenses : 843 895,36€ (Propositions nouvelles) + 105 394,64€ (Restes à réaliser)

Recettes : 857 843,00€ (Propositions nouvelles) + 91 447,00€ (Restes à réaliser)

Pour un budget global de 2 619 390,00€ : soit 962 290,00€ en investissement+ 1 657 100,00€ en fonctionnement
Adopté à l'unanimité

7. Mise aux normes de bâtiments publics (Op 556) : plan de financement et demande de subvention

M. le Maire informe que lors d'un contrôle sécurité de la salle polyvalente et de l'école maternelle, il a été constaté que les ouvertures n'étaient plus conformes. Des entreprises ont donc été sollicitées afin d'estimer le coût d'un remplacement complet.

M. le Maire précise que ces travaux sont éligibles à des subventions attribuées par l'Etat (DETR) et le Département de la Charente-Maritime qu'à une bonification du plan départemental Vals de Saintonge Communauté.

Il propose d'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessous et de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicités ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	34 151,21€	15 368,05€	45%
Conseil départemental	Fonds de revitalisation	34 151,21€	8 537,80€	25%
Conseil départemental	Bonification Vals de Saintonge	34 151,21€	3 415,12€	10%
Sous-total			27 320,97€	
Autofinancement			6 830,24€	20%
Coût total			34 151,21€	100%

Adopté à l'unanimité

8. Association CASAMANCE : demande de subvention exceptionnelle et 2^{ème} gratuité annuelle pour l'occupation de la salle polyvalente

M. le Maire informe que l'association Casamance organise un concert solidaire le 07 mai, avec une chorale de 40 chanteurs, en partenariat avec l'ADMS, au profit de la cantine d'Affiniam au Sénégal, et qu'elle sollicite une subvention exceptionnelle de 200€ (hors subvention annuelle) ainsi que la gratuité de la salle polyvalente (pour le 7 mai) et de la salle Yves Duteil (pour le 8 mai). L'association Casamance bénéficiera de sa gratuité annuelle le 10 avril pour un loto.

Adopté à la majorité (1 contre, 2 abstentions)

9. « Chapitrieres des Tout-petits » 2022 : convention de partenariat

La bibliothèque de Saint-Hilaire-de-Villefranche souhaite participer au festival « les Chapitrieres des Tout-petits 2022 » organisé par la Médiathèque départementale. Pour que le spectacle puisse avoir lieu à Saint-Hilaire le 06 octobre 2022, le maire doit être autorisé à signer une convention de partenariat avec la Médiathèque.

Adopté à l'unanimité

10. Conseillers numériques des Vals de Saintonge : convention de mise à disposition gratuite d'un local communal

M. le Maire explique qu'en accord avec la communauté de communes des Vals de Saintonge, des conseillers peuvent accompagner les administrés à devenir autonomes dans l'utilisation du numérique. Ces ateliers sont en lien avec ceux déjà donnés par l'association la Neige des Ans, mais ouverts à tous. Il est proposé de mettre à disposition des conseillers numériques, les locaux du « 3^{ème} âge » gratuitement.

Adopté à l'unanimité

11. Centre Hospitalier de Saintonge : convention d'occupation de locaux municipaux pour le dispositif « Lieux-Dits »

Le Centre Hospitalier de Saintonge souhaite officialiser, par la signature d'une convention, le prêt d'un bureau dans les locaux de la mairie pour le dispositif des « Lieux-Dits ». M. le Maire explique que la Commune accueille depuis plusieurs années ce dispositif qui permet, en toute confidentialité, aux adolescents de rencontrer des psychologues et éducateurs spécialisés.

Adopté à l'unanimité

12. Association « les maires pour la planète » : appel à cotisation

M. le Maire informe qu'une adhésion à l'association « les maires pour la planète » avait été prise pour 2 ans gratuitement. Il explique que cette association recense les bonnes pratiques environnementales des communes et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle permet également la rencontre entre maires afin d'échanger sur diverses problématiques environnementales liées aux projets des collectivités.

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'association au coût de 25€ par an.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Immeuble au 2 avenue de Saintes (entre le restaurant l'Arthéos et la boucherie-charcuterie) : Il est demandé s'il y a des projets sur ce bâtiment. M. le Maire informe que des contacts seront pris en vue d'une réhabilitation.

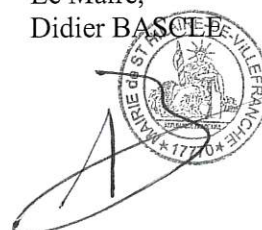
Médecins : le Docteur RIBARDIERE a été remplacé, et le sera à nouveau en avril et mai, par un médecin qui envisagerait de s'installer sur Saint-Hilaire. Il est prévu d'aménager le cabinet du Docteur GUIGNARD.

Bureaux de vote du 10 avril 2022 : Il est rappelé aux membres du conseil municipal les horaires des permanences pour le 1^{er} tour de l'élection présidentielle.

Festivités : M. le Maire rappelle que les Eurochestreries auront lieu le 03 août et Les Ondes s'en Mêlent les 04, 05 et 06 août 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03

Le Maire,
Didier BASCLEE



Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>